

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

HISTORIQUE – MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est composée d'un·e représentant·e de chaque municipalité des neuf communes de la Riviera, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. A l'origine, seul·e·s les chef·fe·s des services des trois villes y participaient également, mais depuis 2011, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, en lien avec l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac de 2^e génération. Le SAI se charge du secrétariat de la Commission.

La direction de Promove est également invitée à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que le Bureau technique de l'Agglomération Rivelac (l'Agglomération) depuis 2020

Pour la législature 2021-2026, la présidence de la CORAT a été assurée successivement par M. Dominique Martin, Conseiller municipal à Blonay, jusqu'en janvier 2022 (mise en place des nouvelles autorités de la Commune fusionnée Blonay – Saint-Légier), puis par Mme Elise Kaiser, Conseillère municipale à La Tour-de-Peilz. M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Veytaux, en assure la vice-présidence.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont alors régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

ACTIVITÉS 2025 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre.

Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances, soit :

- l'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5^e génération (PA5), au plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi qu'à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- les projets communaux à incidence régionale.

Parmi les nombreux sujets qui ont été amenés à la CORAT, certaines démarches en cours ont fait l'objet d'une présentation particulière, tels que « l'Interface gare de Vevey » et le « Développement touristique des hauts de la Riviera ».

Agglomération Rivelac

Pour rappel, la CORAT est l'un des trois organes régionaux de référence, qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et qui peuvent être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par les délégué·e·s du Bureau technique de l'Agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT, ou d'autres membres de l'assemblée.

L'année 2025 a été très chargée pour l'Agglomération, avec le dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars, la finalisation du PDi en vue de transmettre le dossier pour examen préalable au Canton de Vaud, et la procédure d'adoption par les conseils communaux de la SRGZA, dossier qui fait l'objet d'une collaboration entre l'Agglomération et Promove. Un certain nombre d'échanges ont eu lieu au sein de la CORAT sur ces dossiers.

Une délégation de la CORAT a été désignée pour participer aux réflexions portant sur la future structure juridique de l'Agglomération.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

La CORAT favorise l'information mutuelle des communes de la Riviera sur leurs projets d'importance qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est réalisé à chaque séance de la CORAT plénière.

Les procédures relatives aux plans d'affectation sont globalement au cœur des échanges, notamment sur les plans d'affectation communaux (PACom) qui sont en cours dans la majorité des communes de la Riviera.

Une collaboratrice du service d'urbanisme et de la mobilité de Vevey est venue présenter la démarche relative à l'interface gare de Vevey en février. S'agissant d'une des mesures phare du PA5, dite présentation a suscité un vif intérêt de la part des membres, ainsi qu'un certain nombre de questions portant principalement sur les espaces réservés aux transports publics (urbains / régionaux), l'accessibilité des transports individuels motorisés et le stationnement.

Autre point qui a fait l'objet d'informations régulières au sein de la CORAT, celui des voies vertes intercommunales, qui soulèvent notamment quelques difficultés de coordination entre certains services de l'Etat. Pour rappel, la CORAT avait reçu une délégation de la DGMR fin 2024 pour présenter sa stratégie cantonale vélo.

Enfin, les membres de la CORAT ont relevé que la coordination des travaux routiers menés par les communes mériterait d'être améliorée, certains étant problématiques en termes d'accessibilité et de fluidité du trafic, notamment pour les transports publics. Il a été convenu d'alimenter la plateforme Cartoriviera plus systématiquement et de réunir les techniciens communaux deux fois par année pour améliorer la situation ; la coordination sera assurée par le BTI.

Développement touristique des hauts de la Riviera

En juin, la délégation de Promove a présenté la démarche qu'elle a lancée sur le développement touristique des hauts de la Riviera, qui a fait l'objet de deux ateliers en mai et en septembre, réunissant les représentant·e·s politiques / techniques des communes concernées (AT / tourisme), MVT, le Parc Naturel du Pays-d'Enhaut, le Bureau technique de l'Agglomération, ainsi que le mandataire du volet Tourisme du PDi.

En synthèse du travail réalisé, sur les 19 projet communaux répertoriés à la base (peu importe leur état d'avancement), 7 d'entre eux ont été reconnus comme étant stratégiques, régionaux, prioritaires et éligibles d'un point de vue LADE. L'Agglomération, ainsi que les mandataires du PA5, ont été informés des résultats des travaux menés sur les aspects territoriaux.

Etude intercantonale sur une ligne de transport public régionale Bulle-Vevey

Par ailleurs, la CORAT a été tenue informée par le Bureau technique de l'Agglomération de l'avancement d'une étude lancée par les Cantons de Vaud et de Fribourg, portant sur une offre de transport régional (TRV) pour le corridor « Bulle – Vevey », menée par un mandataire externe.

Après une phase de diagnostic, plusieurs variantes ont été établies, puis analysées sous plusieurs angles (utilité / finances / multicritères), éliminant celles qui étaient les moins pertinentes. Il a été relevé que dite étude rejoignait en partie l'hypothèse du PA5, avec le risque d'un décalage par rapport au développement prévu à La Veyre-Derrey ; les chiffres relatifs aux pendulaires n'étant pas actualisés depuis 2020. Deux variantes ont été retenues qui passent par l'autoroute, le point de l'origine étant variable (Bulle ou Châtel-St-Denis), alors que la destination reste constante (Vevey).

LEXIQUE D'APPUI

AT	Aménagement du territoire
BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Vaud)
LADE	Loi sur l'appui au développement économique (Vaud)
MVT	Montreux Vevey tourisme
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PACom	Plan d'affectation communal (Vaud)
PDi	Plan directeur intercommunal (Vaud)
Promove	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (Vaud)
TRV	Transport régional de voyageurs

Vevey – le 9 février 2026 / SAI-LMS/nc